

# Rapport d'évaluation

Évaluation du programme  
de Sciences humaines (300.01)  
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Cégep de La Pocatière

*Avril 1997*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

L'évaluation du programme de DEC en *Sciences humaines* au Cégep de La Pocatière fait partie de l'opération que mène la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial dans les établissements d'enseignement collégial qui offraient ce programme en 1994-95. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé, en application depuis 1991-1992.

La Commission a réalisé son travail selon la démarche prévue dans son guide spécifique d'évaluation du programme de *Sciences humaines*<sup>1</sup>. Le Collège a d'abord évalué son programme selon les paramètres proposés et a transmis son rapport à la Commission le 31 mai 1996. Par la suite, les membres du comité visiteur<sup>2</sup> ont analysé le rapport et ont visité l'établissement les 23 et 24 octobre. Des représentants de la Direction, des enseignants, des personnes rattachées aux services de soutien ainsi que des étudiants ont été rencontrés lors de cette visite qui aura permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'autoévaluation. La Commission tient à souligner l'intérêt des échanges avec les différents interlocuteurs rencontrés. Elle remercie le Collège de sa collaboration.

Le présent rapport expose les constats et les conclusions auxquels l'analyse du rapport d'autoévaluation et la visite ont conduit la Commission. On y présente l'état de la mise en oeuvre du programme, pour chacun des cinq critères de l'évaluation. Au besoin, la Commission formule des suggestions ou des recommandations dans le but de consolider certains éléments du programme. Une conclusion résume l'appréciation du programme.

- 
1. Guide spécifique pour l'évaluation des programmes d'études, *Le programme de Sciences humaines*, mars 1995.
  2. Le comité visiteur était composé de : M. Louis Roy, commissaire à la Commission, qui a présidé le comité; M. Jean-Louis Blais, professeur de psychologie, Campus Notre-Dame-de-Foy; M. Michel Freitag, professeur de sociologie, Université du Québec à Montréal; M<sup>me</sup> Carole Sexton, professeure d'économie, Cégep de Sainte-Foy; M. Richard Simoneau, analyste à la Commission, en a été le secrétaire.

## **Description du programme**

Le Cégep de La Pocatière a été créé en 1969. Son effectif, à l'automne 1995, atteignait 1145 étudiants à temps complet, dont 31 % étaient inscrits au secteur préuniversitaire. Le Collège offre quatre programmes préuniversitaires et une douzaine de programmes techniques conduisant au diplôme de DEC. En 1995-96, il comptait 118 enseignants à temps complet.

Le programme de DEC en *Sciences humaines* est offert par le Collège depuis les tout débuts. En 1994-95, son effectif était de 172 étudiants à temps plein, soit la moitié des inscriptions du Collège dans le secteur préuniversitaire. Une équipe de neuf professeurs à temps plein, rattachée au Département de Sciences humaines, dispensait la majorité des cours de la formation spécifique; les cours d'économie, de mathématiques et d'administration étaient dispensés par des professeurs d'autres départements.

Le programme offre quatre profils de formation : *Éducation; Sciences du comportement; Environnement et société; Administration*. Plus des deux tiers des étudiants étaient inscrits dans les deux premiers profils.

Le programme de *Sciences humaines* est aussi offert au Centre d'études collégiales de Montmagny, mais seulement depuis 1994-95, ce qui fait qu'on n'a pu l'évaluer. Celui-ci comporte un seul profil; son effectif est d'environ 75 étudiants à temps complet en 1996-97.

## **Évaluation du programme**

### **La démarche d'évaluation**

Le rapport d'autoévaluation a été préparé sous l'égide d'un comité institutionnel de huit personnes : un membre de la Direction des études; trois enseignants de la concentration; un étudiant et un diplômé du programme; deux professionnels non enseignants.

Beaucoup d'efforts ont été consacrés à la démarche. Trois rapports d'étape ont ainsi été préparés et soumis à la discussion, dans le cadre, notamment, d'une quinzaine de réunions départementales.

Le rapport est bien écrit et d'un contenu intéressant. Toutefois, son approche est surtout descriptive; la Commission aurait souhaité y retrouver plus d'analyses. Les élèves ont été interrogés par la voie d'un questionnaire et d'une entrevue de groupe. La consultation des diplômés du programme a été très sommaire – une courte entrevue téléphonique auprès de huit personnes; elle mériterait d'être plus étoffée à l'avenir.

En revanche, les élèves et les professeurs ont été nombreux à participer aux rencontres, lors de la visite, et la qualité de leur contribution a été fort appréciée par la Commission.

### **La mise en oeuvre du programme**

Pour chacun des critères retenus pour l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations et formule, au besoin, des suggestions et des commentaires susceptibles, selon elle, de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en oeuvre du programme.

### **La cohérence du programme**

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; la charge de travail des étudiants.

Au cours des ans, le Collège s'est doté d'orientations et d'outils propres à bonifier les conditions de mise en oeuvre des programmes ministériels au plan local. Une politique de la formation

fondamentale, «dont les objectifs doivent inspirer les programmes de formation», y a été adoptée en 1991. Pour le programme de *Sciences humaines*, un profil des compétences à acquérir – en termes de connaissances, d’habiletés et d’attitudes – a aussi été défini en 1991; on le trouve présenté dans un guide destiné aux étudiants. Quatre profils distincts de formation ont été conçus dans le cadre du programme, toujours à la même époque. Enfin, le Collège a élaboré un projet éducatif au printemps 1996.

Ces orientations et ces outils – surtout ceux datant de quelques années – auraient dû normalement, selon la Commission, être mis à profit pour favoriser l’appropriation locale du programme, de même qu’une bonne intégration de ses objectifs et de ses contenus de cours. Or, l’analyse colligée dans le rapport sur ces questions est peu concluante. Exception faite d’un tableau mettant en parallèle les objectifs de la politique de formation fondamentale du Collège et le profil de compétences conçu pour le programme, le rapport d’autoévaluation réfère bien peu aux orientations locales. Il se borne à mentionner que «six plans d’études – sur les neuf analysés – contiennent des objectifs relatifs au plan de formation fondamentale» et que «les énoncés (concernant) les objectifs détaillés dans l’approche programme (...) apparaissent dans quelques plans d’études» (p. 22).

L’analyse de l’adéquation des cours avec les objectifs du programme ministériel révisé soulève aussi des questions. Neuf plans de cours ont été examinés par le comité d’auto-évaluation. La discussion avec les professeurs, lors de la visite, a montré que ceux-ci n’avaient pas tous été très impliqués dans la validation de la méthode d’analyse et des données recueillies. Le tableau présenté dans le rapport d’autoévaluation révèle que, pour un nombre significatif d’objectifs du programme, dont certains sont assez centraux (connaissance des principaux auteurs; compréhension de quelques théories; éléments essentiels de la méthodologie; connaissance de la langue seconde), la contribution de plusieurs cours est considérée comme «partielle» ou «faible».

Tous les constats qui précèdent donnent à penser que la démarche d’appropriation du programme ministériel par le Collège est à parfaire, et que celle-ci exige d’être poursuivie d’une façon plus concertée et plus résolue. L’adoption récente par le Collège de son projet éducatif invite à relancer cette démarche. Aussi la Commission recommande-t-elle au Collège

*de prendre les dispositions pour que les professeurs s’approprient réellement les objectifs ministériels du programme et acquièrent une vision commune desdits objectifs.*

La Commission invite d'autre part le Collège à se préoccuper davantage de l'atteinte de l'objectif relatif à la compréhension des textes en langue anglaise, en faisant appel, tel qu'il l'entend, à la contribution des enseignants spécialistes de l'anglais langue seconde, mais aussi en veillant à sensibiliser les professeurs de la formation spécifique à l'importance de cet objectif.

Les quatre profils de formation établis au sein du programme sont réellement opérants et d'un contenu tout à fait distinct. Ils ont été définis en regard d'objectifs de préparation aux divers champs d'études universitaires, tout en cherchant à favoriser le maintien des ressources professorales spécialisées déjà en place. Pour diverses raisons, dont celle de la diminution récente de l'effectif étudiant, le Collège croit nécessaire de repenser ces profils. Ainsi envisage-t-il de leur substituer, à compter de l'automne 1997, un programme comportant un tronc commun de cours obligatoires durant une année et un certain nombre de cours optionnels. La Commission *suggère* au Collège d'aller de l'avant tel qu'il l'envisage avec cette formule, mais en veillant à y bien inscrire la finalité du programme, qui a trait à la formation générale personnelle des étudiants, ainsi que les objectifs de son propre projet éducatif.

Durant la période visée par l'évaluation, une activité d'intégration a été offerte dans le cadre de différents cours réguliers. Ce n'est qu'à la session d'hiver de l'année 95-96 qu'elle est devenue un cours distinct.

La séquence des activités d'apprentissage a besoin d'être améliorée à différents égards. L'offre du cours de tronc commun *«Économie globale»* dans la quatrième session du programme n'apparaît pas indiquée, parce que trop tardive. Les liens entre les cours *Méthodes quantitatives*, *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, *Démarche d'intégration des acquis* devraient être plus soignés, considérant que ce sont là des cours pivots du programme. Plutôt que de tabler simplement, comme on semble le faire, sur l'addition des contributions individuelles des professeurs, il faudrait poursuivre une réflexion collective sur la place et le contenu des cours dans le programme. La Commission *suggère* donc au Collège de se préoccuper davantage de l'articulation de la séquence des activités d'apprentissage.

Le rapport d'autoévaluation inclut une étude détaillée, fort intéressante, de la charge de travail personnel des étudiants pour cinq cours du tronc commun. La conclusion est que, de l'avis des étudiants tout au moins, «la charge de travail n'est répartie, ni judicieusement à travers la session, ni également d'un cours à l'autre, ni progressivement à travers (l'ensemble) des sessions». La Commission invite le Collège à donner suite aux actions envisagées dans le rapport à ce sujet, c'est-

à-dire, évaluer la charge effective de travail des élèves, et l'enrichir au besoin pour certaines sessions et certains cours. Il vaut la peine de souligner les efforts de concertation d'ores et déjà amorcés par les professeurs sur la question de la charge de travail.

### **La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage; la disponibilité du personnel enseignant.

Il y a peu de données sur les méthodes pédagogiques dans le rapport; celles-ci proviennent d'entrevues individuelles auprès de cinq enseignants; on n'a rien colligé sur le point de vue des étudiants. Le Collège conclut que «les enseignants trouvent difficile d'évaluer la valeur de leurs méthodes pédagogiques par rapport aux objectifs visés». Il ajoute que «l'enseignement des concepts clés et de leurs interrelations ne semble pas faire l'objet de stratégies clairement énoncées dans les plans d'études». Ce sont les méthodes de type magistral qui sont les plus employées; mais les étudiants doivent réaliser beaucoup de lectures. D'autre part, les méthodes de type appliqué (expérimentations, enquêtes, etc.) n'occupent pas une grande place dans bon nombre de cours. La Commission *suggère* donc au Collège d'inciter les professeurs à réfléchir collectivement sur le choix des méthodes pédagogiques, de manière à favoriser une plus grande diversité de celles-ci pour l'ensemble du programme, et à mieux assurer leur congruence avec les objectifs de formation.

Les services de conseil, de soutien et de suivi des étudiants sont de grande qualité et favorisent la réussite des études. Le rapport d'autoévaluation souligne d'ailleurs à cet égard «qu'avec un profil similaire, (les élèves du Collège) obtiennent généralement de meilleurs taux de réussite (...) et diplômement dans une proportion plus élevée que ceux du réseau». Sans avoir mené d'étude d'impact, l'on croit que cette supériorité s'explique par le suivi plus personnalisé et la facilité d'accès aux services que l'on peut plus aisément retrouver dans un établissement de taille limitée. Le Collège offre aux étudiants la gamme des services les plus usuels – orientation et référence, centres d'aide à l'apprentissage, etc.–; on y dispense l'enseignement en plus petits groupes durant la première session du programme. Selon le rapport, les étudiants sont très satisfaits des services offerts. La Commission encourage le Collège, tel qu'il entend le faire, à définir et mettre en oeuvre une stratégie d'aide aux étudiants considérés en difficulté.

La disponibilité des professeurs est soulignée tant par la Direction du Collège que par les étudiants. Plusieurs éléments y contribuent. D'abord, la culture propre au Collège, où s'est maintenue au cours des ans, dit-on, une habitude de présence régulière des professeurs et des étudiants dans le milieu de travail et d'étude. Chacun des professeurs a son bureau personnel. En plus le Collège s'est donné, notamment dans sa PIEA, diverses règles propres à encourager une plus forte disponibilité.

### **L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières**

Deux sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement.

Le corps enseignant est diversifié; il regroupe des personnes qui sont, dans l'ensemble, très qualifiées – la majorité ont un diplôme de deuxième cycle – et fort expérimentées.

Le rapport d'autoévaluation évoque la «dégradation des conditions d'enseignement», faisant qu'environ le tiers des professeurs de la formation spécifique doivent dispenser au moins six cours différents par année, ou encore, quatre cours différents dans la même session. Ce phénomène serait imputable au faible nombre des groupes-cours dans une même session, vu l'effectif étudiant limité. Néanmoins, le Collège dit envisager d'établir une norme faisant qu'un professeur dispense au maximum trois cours différents par session, et cinq cours différents par année.

Dans le contexte actuel, les professeurs évitent le plus possible la rotation dans l'enseignement des différents cours, pour, dit-on, ne pas ajouter à leur tâche déjà très lourde. En plus, on accorde assez d'importance au critère de l'ancienneté quand l'on procède à la répartition des cours dans un certain nombre de disciplines de la formation spécifique. De telles pratiques peuvent, à la longue, renforcer la rigidité ou l'individualisme. Compte tenu de ce qu'elle a pu observer, notamment dans le cas des cours d'*Initiation pratique à la méthodologie* et de *Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines*, la Commission croit que le département devrait réviser ses façons de faire. La Commission recommande donc

*que le Collège revoie le mécanisme de répartition des cours, et institue, par exemple des règles de rotation, ou de travail en coopération, pour favoriser davantage la collaboration entre les professeurs, surtout dans les cours pivots du programme.*

Si on excepte les pratiques autodidactes comme les lectures et les échanges entre collègues, il n'y a eu que peu d'activités de perfectionnement des professeurs au cours de la période visée par l'évaluation. De telles activités demeurent souhaitables même pour des personnes expérimentées. La Commission *suggère* donc au Collège d'aller de l'avant, tel qu'il le propose dans le rapport, et de se doter d'un plan de perfectionnement pour le Département de Sciences humaines, incluant notamment des activités de mise à jour des connaissances et de familiarisation avec les nouvelles technologies de l'information.

Les pratiques institutionnelles en vigueur au chapitre de l'évaluation du personnel et des cours peuvent être classées sommairement en trois catégories. D'une part, le Collège dispose d'une procédure d'évaluation bien encadrée, destinée à la probation des nouveaux enseignants, mais pouvant aussi être appliquée, de façon volontaire, au personnel permanent – et ayant effectivement touché un professeur du Département durant les dernières années. D'autre part, l'évaluation des enseignements par les étudiants est également pratiquée, mais de manière volontaire, par un certain nombre de professeurs. La visite a permis de déceler chez les enseignants de l'ouverture, mais aussi, à l'occasion, quelques réticences sur certains aspects de ces pratiques. Un troisième type de démarche suscite davantage de questions de leur part. La politique du Collège prévoit l'évaluation des cours et des méthodes pédagogiques à partir des plans d'études, analysés au rythme d'un par session pour chacun des professeurs, par un comité départemental de trois personnes. Le rapport d'autoévaluation souligne que le «département a toujours été réticent face aux mesures (institutionnelles) visant à réglementer dans le menu détail la rédaction et l'évaluation des plans d'études». Le Collège n'en entend pas moins inciter le département «à maintenir une activité d'analyse fine des plans d'études sur la base d'une saine confrontation d'expériences et de visions, et à assurer des suivis opérationnels à cette pratique». La Commission souscrit à cette orientation, et invite le Collège à mettre en oeuvre sa nouvelle politique de gestion des ressources humaines.

Il vaut la peine de souligner la qualité des ressources matérielles mises à la disposition des étudiants et des enseignants : laboratoires nombreux et bien équipés, bibliothèque offrant une variété de services, avec des horaires étendus et commodes. Les espaces bien aménagés et bien entretenus reflètent la qualité du milieu quotidien de vie et d'étude.

## **L'efficacité du programme**

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; l'atteinte des objectifs par les diplômés.

Le rapport d'autoévaluation mentionne (pp. 89 et 90) que le Département n'a pas procédé à toutes les vérifications prévues eu égard à la conformité des plans d'études avec la politique d'évaluation des apprentissages du Collège. La discussion a permis également de constater que les enseignants avaient encore à cheminer pour parvenir à s'appropriier la nouvelle PIEA.

La Commission a procédé à l'analyse des plans de cours et des instruments d'évaluation utilisés pour deux cours du tronc commun. Pour *Économie globale*, le plan et les instruments sont de qualité; pour *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, le plan d'études est adéquat mais la documentation sur les instruments d'évaluation ne permet pas de porter de jugement.

Devant ces constats, la Commission **suggère** au Collège d'inciter le Département à ajuster ses pratiques pour mieux tenir compte de la nouvelle PIEA en vigueur.

On observe des écarts importants dans les taux de réussite d'un même cours aux sessions d'automne et d'hiver durant la période visée par l'évaluation (les différences de taux pouvant aller jusqu'à 28 %). Aucune explication ne peut être donnée par le Collège. La Commission lui **suggère** de faire l'analyse de ce phénomène, pour vérifier ses liens avec les caractéristiques de la séquence des activités ou de la charge de travail des élèves, et ses rapports avec d'autres facteurs, dont le taux de persistance dans le programme.

Le taux de diplomation des étudiants dans la durée prescrite est bien supérieur à celui relevé pour le réseau : 36 % contre 28 % et 41 % contre 26 % pour les cohortes de 1991 et 1992. Mais ce taux a baissé de façon marquée en 1993, (27 %) comme d'ailleurs le taux de persévérance en troisième session du programme, sans que le Collège ne sache pourquoi. La Commission **suggère** au Collège de se doter d'un meilleur mécanisme de suivi du cheminement des étudiants, et aussi d'étayer la relance des diplômés, notamment en colligeant les commentaires de ces derniers sur les forces et les faiblesses du programme.

Soixante-seize pour cent des élèves ont réussi le test ministériel de français en 1994. En 1995, cependant, les résultats du Collège sont inférieurs à ceux du réseau : 32 % ont réussi le test contre 52 % pour l'ensemble du réseau. Ce résultat est surprenant étant donné que le Collège s'est doté d'une politique de valorisation de la langue française qui semble bien appliquée. La Commission invite le Collège à en trouver les causes et à y apporter les remèdes.

Le cours *Démarche d'intégration des acquis* a été dispensé une première fois l'an dernier sur une base expérimentale. La Commission encourage le Collège, tel qu'il l'entend, «à profiter de l'adoption du projet éducatif, de la mise en oeuvre de l'épreuve synthèse pour repenser l'activité d'intégration et ses liens avec le projet de formation lui-même». Pour ce faire, le Collège prévoit investir dans le perfectionnement des ressources professorales.

### **La qualité de la gestion du programme**

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications et le degré d'implantation de l'approche programme.

Un comité de programme existe depuis 1994. Celui-ci se bute toutefois à la résistance du Département, qui y voit «un appareil dont les fonctions sont floues (...et ) relèvent d'une vision théorique et cartésienne qui sépare les ressources humaines des cours enseignés (...)». Le rapport d'autoévaluation souligne néanmoins que «l'approche programme devra à nouveau être la préoccupation première du département». La Commission recommande donc au Collège

*de relancer le comité de programme en précisant son mandat afin de faciliter la gestion concertée du programme.*

Le Collège a adopté un guide des Sciences humaines, document bien conçu avec lequel les étudiants semblent familiers.

Les étudiants sont regroupés dans une association – le comité des Sciences humaines – qui contribue activement à développer un sentiment d'appartenance au programme.

Les inscriptions ont connu une diminution significative depuis 1993-94, passant de 233 à 147. Le Collège voit là une des principales lacunes au fonctionnement du programme. La Commission

l'encourage, comme il entend le faire, «à prendre les décisions qui s'imposent» pour mieux assurer la viabilité du programme dans les prochaines années.

## **Conclusion**

Le programme concerné est de qualité selon certains critères et sous-critères de l'évaluation. Ses forces les plus évidentes sont : les qualifications et l'expérience du corps professoral; le soin apporté à l'encadrement des étudiants, notamment aux services de soutien et de conseil; la valeur des ressources matérielles – locaux, équipements et installations; le taux de diplomation; la richesse des orientations institutionnelles.

Par contre, la Commission a cru nécessaire de formuler trois recommandations et diverses suggestions dans le but d'aider à parfaire la qualité du programme. Les recommandations concernent :

- l'appropriation des objectifs du programme par les professeurs;
- la révision du mécanisme de répartition des cours entre les professeurs pour renforcer les collaborations;
- la relance du comité de programme déjà existant.

Les suggestions formulées par la Commission ont trait aux besoins suivants : la révision des profils de formation du programme; le renforcement de la séquence des activités d'apprentissage; l'amélioration de la pertinence et de la diversité des méthodes pédagogiques; l'adoption d'un plan de perfectionnement des professeurs; l'ajustement des pratiques départementales pour tenir compte de la nouvelle PIEA; l'identification des facteurs à la source des variations dans les taux de réussite des cours; la mise au point d'un meilleur mécanisme de suivi du cheminement étudiant et de relance des diplômés du programme.

La Commission souhaite sincèrement contribuer, par ce rapport, au meilleur développement du programme dans les années à venir.

## **Suites de l'évaluation**

Dans sa réaction au rapport préliminaire, le Collège manifeste son accord avec les recommandations de la Commission et fait état des actions qu'il a déjà entreprises pour donner suite à l'autoévaluation. Le Collège réorganisera le programme à compter de l'automne 1997 de façon à pouvoir offrir à tous les étudiants une première session commune. Il procédera, à la session d'hiver 1997, à l'expérimentation d'une formule d'épreuve synthèse de programme liée au cours de *Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines*. Il a mis sur pied un comité chargé d'élaborer un plan de perfectionnement des enseignants. Il poursuit, au plan institutionnel, une réflexion qui devrait permettre, notamment, de clarifier le rôle dévolu aux comités de programmes.

La Commission remercie le Collège pour ses commentaires et attend de lui, en temps opportun, un rapport faisant état des progrès réalisés au regard des recommandations formulées dans ce rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président